



<p><u>Bulletin officiel des douanes</u></p> <p>CONTRIBUTIONS INDIRECTES</p> <p>Réglementation du produit</p>	<p>BOD n° 6438 du 9 juin 2000 texte n° 00-117 nature du texte : DA du 31 mai 2000 classement : R-B2 RP : bureau : F/3 nombre de pages : 14 diffusion : NOR : BUD D 00.00.117 S mots-clés : Viti-vinicole</p>
<p>Date d'entrée en vigueur du texte : immédiate</p> <p>Date de caducité du texte :</p> <p>Références :</p> <p>Texte abrogé :</p> <p>Texte modifié :</p>	

Le service et les usagers trouveront, ci-après, [la liste des textes communautaires et nationaux publiés au cours du mois d'avril 2000.](#)

Classement	DECRETS ET ARRETES PUBLIES
R-B2.1	Augmentation du titre alcoométrique naturel des raisins frais, des moûts et des vins à appellation d'origine de la récolte 1999. <i>Arrêté du 29 mars 2000 (JORF du 2 avril 2000, p. 5093).</i>
R-B2.1	Volumes substituables individuels pour certaines appellations d'origine contrôlée de la Gironde de la récolte 1999. <i>Arrêté du 29 mars 2000 (JORF du 2 avril 2000, p. 5094).</i>
R-B2.1	Fixation du plafond limite de classement de certains vins d'appellation d'origine contrôlée pour la récolte 1999. <i>Arrêté du 29 mars 2000 (JORF du 2 avril 2000, p. 5094).</i>
R-B2.1	Fixation du rendement butoir de certains vins à appellation d'origine contrôlée de la récolte 1999. <i>Arrêté du 28 mars 2000 (JORF du 5 avril 2000, p. 5190).</i>
R-B2.1	Conditions de production de certains vins délimités de qualité supérieure de la récolte 1999. <i>Arrêté du 28 mars 2000 (JORF du 5 avril 2000, p. 5191).</i>
R-B2.1	Fixation du coefficient K de certains vins liquoreux à appellation d'origine contrôlée pour la récolte 1999. <i>Arrêté du 28 mars 2000 (JORF du 9 avril 2000, p. 5462).</i>
R-B2.1	Appellations d'origine contrôlées "Champagne", "Coteaux champenois" et "Rosé des Riceys" de la récolte 1999. <i>Arrêté du 28 mars 2000 (JORF du 9 avril 2000, p. 5463).</i>
R-B2.1	Volumes maximaux labellisables de certains vins d'appellation d'origine "vins délimités de qualité supérieure" de la récolte 1999. <i>Arrêté du 28 mars 2000 (JORF du 9 avril 2000, p. 5464).</i>
R-B2.1	Rendement à l'hectare de certains vins à appellation d'origine contrôlée de la récolte 1999. <i>Arrêté du 28 mars 2000 (JORF du 9 avril 2000, p. 5464).</i>